



COMMUNIQUE DE PRESSE

Manifestation de soutien à Noël POULIQUEN salarié de Triskalia victime des pesticides.

**lundi 30 septembre 2019
à 13h45**

**Tribunal de Grande Instance
22 place de la République
56000 VANNES**

Noël POULIQUEN a été embauché en 1989 sur le site Triskalia de GLOMEL (22), plate-forme logistique de stockage et distribution des « produits phyto-sanitaires ». Il y a tenu des emplois de magasinier, préparateur de commandes, chauffeur livreur. En 2015, âgé de 48 ans, un lymphôme non hodgkinien a été diagnostiqué et il a dû subir une auto-greffe. Depuis, il est en arrêt maladie et souffre des suites de la maladie et de ses traitements. Toute la famille en est affectée.

En décembre 2016, sa maladie a été reconnue comme maladie professionnelle liée aux pesticides. Son père Raymond, salarié sur le même site, en 1999 avait lui-même déclaré une leucémie.

Comme l'y autorise la loi, Noël a engagé contre son employeur, la coopérative Triskalia, une procédure de « faute inexcusable » pour que soient pris en compte tous les préjudices physiques et moraux qu'il subit.

Triskalia a déjà un lourd passif avec les pesticides. A PLOUISY (22), la coopérative a été condamnée à plusieurs reprises par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) dans les affaires concernant L. GUILLOU, S. ROUXEL, P. BRIGANT, C. LE GUYADER, G. LE GOFFIC. A GLOMEL, d'autres salariés sont malades ou décédés.

Lundi 30 septembre, le Pôle social du Tribunal de Grande Instance de VANNES statuera pour évaluer ses préjudices et le montant des indemnités. Noël sera défendu par Me LAFFORGUE.

Nous appelons les salariés, les paysans et plus largement les citoyens à venir nombreux soutenir Noël POULIQUEN pour qu'il obtienne une juste indemnité des préjudices qu'il a subis. Dans le contexte actuel de prise de conscience du danger que représentent les pesticides pour notre santé et notre environnement, le combat de Noël est essentiel pour dénoncer le comportement irresponsable d'une coopérative telle que Triskalia.

A Rennes, le 21 septembre 2019

Contacts :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest : Michel BESNARD - 06 73 19 56 07

Union régionale Solidaires de Bretagne : Serge LE QUEAU - 06 80 95 85 17